restation va avoir lieu sans plus tardar, se porte vivement sur les barrages et ceux-ci fléchissent un instant.

Le docteur Ferroul paraît à sa fenêtre. Dès qu'on l'aperçoit, des cris perçants partent de la foule. Mais, d'un geste, le docteur demande le silence. Il supplie ses amis de se retirer.

— Citoyens, dit-il, victime d'une cause juste, celle des vignerons, il a fallu dix mille hommes pour m'arrêter. Mais retirez-vous ; cédez à la force brutale. D'autres me remplaceront ! Restez fidèles à la cause de la vigne et marchez résolument contre ceux qui nous persécutent. Je resterai, moi, devant la justice, celui que vous avez connu, méprisant nos ennemis, défendant notre droit.»

Mais la foule persiste à ne pas se retirer.

Le docteur Ferroul prêche encore le calme.

— Je vous en prie, dit-il, dispersez-vous, obéissez-moi, donnez-moi cette preuve de confiance avant de comparaître en justice ! Que mes amis qui me comprennent s'en aillent.

A ce moment le commissaire spécial chargé d'opérer l'arrestation frappe à la porte du docteur Ferroul. Celui-ci demande où est le procureur de la République.

— Je le remplace, dit le commissaire.

M. Ferroul répond qu'il ne veut pas que la police entre dans sa maison.

— Qu'un simple soldat vienne frapper à ma porte et je me constituerai prisonnier aussitôt.

Deux soldats du 139e de ligne s'avancent et la porte leur est ouverte.

M. Ferroul paraît sur le seuil de sa demeure. Les soldats l'encadrent et le portent dans la voiture dans laquelle prennent place trois de ses amis. A la demande de la foule, le landau est ouvert ; le docteur Ferroul debout salue les manifestants.

Les cuirassiers entourent la voiture et le cortège s'éloigne au galop par la rue Brisson. Mais arrivée sur le boulevard Gambetta, l'escorte est débordée ; un homme saute à la tête des chevaux ; les cuirassiers mettent sabre au clair et chargent pour dégager la voiture.

Les manifestants jettent des pierres sur les cavaliers.

En arrivant sur le point de la Liberté, un cuirassier est désarçonné. Deux escadrons sont obligés de rester en arrière sous une pluie de pierres ; mais les officiers commandant «sabre au clair» et une nouvelle charge a lieu.

Le cortège pendant ce temps gagne à grande allure la route de Carcassonne et se dirige vers la gare de Villedaigne, où un train spécial est formé pour amener le prisonnier à Montpellier.

A sept heures un quart, le train portant le docteur Ferroul passe en gare de Narbonne à toute vitesse. Il va s'arrêter un instant à l'aiguille du passage à niveau de la route de Coursan et repart aussitôt.

A huit heures, une colonne de manifestants, hommes, femmes et enfants, venant de Cuxac-d'Aude, arrive à Narbonne, précédée de drapeaux voilés de crêpes. Des patrouilles circulent en ville.

Le mandat d'amener décerné contre le docteur Ferroul est signé par M. Louis Salvan, conseiller à la cour de Montpellier. Il est daté du 18 juin.

Les faits visés sont : la coalition de fonctionnaires et les infractions prévues par l'art. 23 de la loi de 1881.

Ferroul en prison

Montpellier, 19 juin. — Le train spécial qui amène Ferroul s'est arrêté à Villeneuve-les-Maguelonne, dernière station avant Montpellier. Le maire de Narbonne a été conduit à Montpellier en voiture escortée par quatre-vingt gendarmes et un escadron du 19e dragons de Vienne. Il a été écroué à la maison d'arrêt vers onze heures. La prison est gardée par une compagnie du 76e d'infanterie de Rodez.

Ferroul a subi ce matin un premier interrogatoire.

Signalons que le docteur Ferroul est bien connu de tous les militants socialistes de Lille, où il est venu souvent donner des conférences, notamment pendant la campagne pour l'élection de Lafargue. Il a pris à diverses reprises la parole à l'Hippodrome, à la « Scala » et au « Grand Général ».

Arrestation DE Marcelin Albert

Un réveil d'alarme à Argeliers. — Le tocsin retentit et les clairons sonnent la générale — Le « rédempteur » se sauve par les toits. — Arrivée des habitants des villages voisins et des soldats. — Argeliers cerné par la troupe. — Sommations légales.

Minuit venait de sonner au beffroi d'Argeliers quand une automobile est arrivée sur la petite place. M. Palazy en est descendu et a annoncé que le 139e régiment de chasseurs à cheval venait de quitter Béziers, se dirigeant par la grande route vers Argeliers. Aussitôt le tocsin est mis en branle ; tambours et clairons battent et sonnent la générale. Les habitants se réveillent, s'habillent à la hâte et descendent dans la rue.

Tandis que de la fenêtre de l'hôtel où j'ai élu domicile, j'observe le va-et-vient des lanternes sur la petite place, un bruit singulier me fait tourner la tête, mais il fait nuit noire et je ne peux pas distinguer quelle en est la provenance. Cependant, au bout de deux ou trois minutes, mes yeux s'étant habitués à l'obscurité, j'aperçois une silhouette noire qui se profile sur le toit de la maison voisine. Qui donc peut se promener sur le toit à pareille heure et en semblable circonstance ?

A ce moment, quelqu'un demande à voix basse et en patois : « Veux-tu une échelle ? » Du toit, on répond à voix très basse : « Oui, applique-la contre le mur ».

Cette fois, j'ai reconnu la voix. L'homme, qui se promenait sur le toit, n'est autre que Marcelin Albert, qui, réveillé en sursaut par le tocsin et croyant que les gendarmes assiègent déjà sa porte, s'est défilé par une lucarne et cherche à gagner le large. L'échelle, dans l'ombre, est posée et le « rédempteur » décampe. On ne le reverra plus dans la matinée.

Mais voici que dans le lointain, le tocsin des autres villages répond au tocsin d'Argeliers, et l'on dirait un concert de plaintes montant dans la nuit. Bientôt arrivent des bicyclistes, des estafettes, des automobilistes ; ce sont des coureurs signalant l'arrivée prochaine des habitants des environs. Pendant plus de trois heures, la foule grossit peu à peu, si bien que quand le jour se lève, il y a déjà trois mille personnes à l'entrée du bourg.

A quatre heures un quart, les premiers gendarmes font leur apparition ; les chasseurs suivent ; deux voitures et six fourgons militaires ferment la marche. Des voitures descendent M. Archimbaud, commissaire central de police à Carcassonne, quatre commissaires spéciaux et une quinzaine d'inspecteurs de la Sûreté générale ; au total, l'effectif comprend 300 gendarmes commandés par un colonel, et 500 chasseurs.

Le peloton de gendarmes qui forme la tête s'avance jusque devant la foule, qui reste silencieuse. Après un court examen, le peloton tourne bride et va chercher les commissaires et les inspecteurs de police pour les escorter dans le village cependant que les chasseurs se déploient et cernent Argeliers, se frayant, non sans peine, un passage à travers la foule.

M. Archimbaud va droit à la maison de Marcelin Albert et l'on entend les sommations légales : « Au nom de la loi, ouvrez ! » Comme on n'ouvre pas, un sapeur est appelé et se met en devoir d'enfoncer la porte du petit bureau du comité de défense viticole.

Au premier coup de marteau Mme Marcelin Albert paraît sur le seuil. Les commissaires pénètrent à l'intérieur, s'assurent que Marcelin Albert n'y est pas et ressortent, emportant quelques papiers.

MARCELIN ALBERT A ETE ARRETE DANS L'APRES-MIDI ET DIRIGE SUR LA PRISON DE MONTPELLIER.

Arrestation des membres du Comité d'Argeliers

Des mandats d'arrêt ont été lancés contre tous les membres du Comité. — Trois d'entre eux sont arrêtés et conduits à Montpellier sous forte escorte. — Comment furent opérées ces arrestations.

Montpellier, 19 juin. — Sur réquisitoire de M. Laffon, procureur général, la Chambre des mises en accusation s'est réunie mardi soir, comme on le sait, et a ordonné l'arrestation de M. Marcelin Albert, de tous les membres du comité d'Argeliers ; de M. Ferroul maire de Narbonne, et de six autres maires. Tous sont poursuivis pour faits connexes à l'incendie de la mairie de Béziers et du théâtre de Narbonne. La thèse soutenue par le procureur général n'a pas obtenu l'approbation unanime des membres de la Chambre des mises en accusation car la discussion a duré trois heures.

A noter qu'il y a huit jours le Palais de Justice où a été prise cette mesure était pavoisé en l'honneur de M. Marcelin Albert et des membres du comité d'Argeliers.

On sait que Ferroul a été arrêté à Narbonne et Marcelin Albert à Argeliers. Trois des six membres du comité d'Argeliers ont en outre été arrêtés dans cette commune.

Voici quelques détails rétrospectifs sur la façon dont ont été exécutés les ordres du gouvernement.

A NARBONNE, le soin d'occuper le quartier où habite Ferroul avait été confié à des troupes de cavalerie composant environ un régiment, mais empruntées par moitié à deux régiments différents. Ces deux moitiés ne sont pas arrivées en même temps à destination et se sont succédées avec un certain intervalle. Les opérations ont été menées si vivement qu'il a suffi du premier demi-régiment pour assurer l'ordre pendant l'arrestation de Ferroul. Le second demi-régiment n'est arrivé qu'après l'arrestation.

A ARGELIERS, il avait été décidé que la commune serait occupée par des troupes divisées en deux fractions et devant venir l'une par le nord, l'autre par le sud.

Les ordres de l'autorité ont été ponctuellement exécutés et les deux colonnes de troupes se sont mises en marche à l'instant indiqué. Seule, la colonne venant par le Nord est arrivée à l'heure fixée. La colonne du Sud a été retardée dans sa marche par l'obligation où elle s'est trouvée de déblayer deux ponts se trouvant sur sa route et que des habitants de la région avaient obstrués par des amoncellement de grosses pierres.

Les trois membres du comité d'Argeliers qu'on a pu arrêter ce matin ont été mis en voiture et conduits sous escorte de quatre cents hommes de cavalerie à une gare de chemin de fer rejoignant Montpellier ou l'instruction judiciaire doit se faire.

Mais un des ponts par lesquels on devait passer avait été brûlé dans la nuit et le cortège a dû faire un long détour de plus d'une heure pour aller à une autre gare, celle de Villedaigne, où les trois inculpés sont montés dans un train devant les conduire à Montpellier.

Des mandats d'arrêt avaient été décernés contre MM. Cathala, Richard, docteur Sainty, Bernard, Bourges, Marquis et Cabanes. La maison de chacun de ces inculpés ayant été préalablement visitée par la gendarmerie, les commissaires y pénétrent successivement ; mais MM. Cathala, Richard et Marty demeurent introuvables.

Le premier arrêté fut le docteur Sainty. D'ailleurs, il se trouvait parmi la foule, quand on visitait la maison de Marcelin Albert et quand il a vu qu'on se dirigeait vers la sienne, il a pris les devants et y est entré le premier. Au commissaire, qui lui déclinait le mandat, dont il était porteur, le docteur a fait cette réponse : « Je me tiens à votre disposition. » Là-dessus, encadré par deux inspecteurs et suivi par une brigade de gendarmes, il s'est dirigé vers la voiture qui lui était destinée.

A ce moment, la foule ayant cru reconnaître dans les deux inspecteurs de police, qui accompagnent le docteur Sainty, deux personnages qui s'étaient donnés la veille à Argeliers comme journalistes, les hue et les siffle.

Mais les visites domiciliaires continuent et successivement on arrête M. Cabanes et M. Bourges. Ce dernier avait été expulsé dernièrement du comité d'Argeliers, mais avant cette exécution, c'était lui qui, dans différents meetings, s'était montré le plus violent.

A cinq heures, toutes les perquisitions étaient terminées. Cathala, Richard-Bernard et Marty demeurent introuvables. M. Archimbaud donne le signal du départ. MM. Bourges et Cabanes montent dans une voiture et, escortés par des gendarmes, sont emmenés ainsi que le docteur Sainty.

La foule, qui avait suivi, en sifflant et en poussant des cris, les opérations de police, se resserre autour du cortège.

Craignant d'être enveloppé, le colonel laisse prendre les devants à la voiture et reste en arrière avec les gendarmes pour maintenir les curieux ; après quoi, la voiture ayant pris une avance suffisante, les gendarmes font demi-tour et partent au galop pour aller la rejoindre au milieu d'une bordée de clameurs hostiles.

Dès que le dernier gendarme et le dernier chasseur ont disparu à l'horizon, la foule se rassemble sur la place. A ce moment, un homme paraît au balcon d'un café. C'est Marty, un des inculpés que la police n'a pu trouver. Dans un discours véhément, il appelle la vengeance des viticulteurs sur les actes du gouvernement et annonce que, dès ce soir, les vides creusés dans le comité d'Argeliers seront comblés.

Le Midi occupé militairement

La question des municipalités démissionnaires. — Que va faire le Gouvernement.

Les troupes envoyées pour assurer les arrestations effectuées ce matin vont rester jusqu'à nouvel ordre, par mesure de précaution, sur les points qu'elles occupent actuellement.

Notamment une garnison restera provisoirement à Argeliers.

En dehors de Narbonne et d'Argeliers où devaient se faire les arrestations, de forts contingents de troupes avaient dans la nuit occupé les villes de Béziers et de Carcassonne d'où ils pouvaient être facilement transportés sur les divers points de la région où leur concours eût été jugé nécessaire.

Le conseil des ministres, qui se réunira demain, examinera la ligne de conduite à suivre à l'égard des municipalités démissionnaires.

Il est à prévoir qu'en présence des mesures énergiques prises pour assurer le respect de la loi, la plupart de ces municipalités vont retirer leur démission. S'il n'en était pas ainsi, il est probable qu'au bout d'un court délai le gouvernement installera des commissions — conformément à la loi municipale de 1884 — pour assurer les services communaux.

Les poursuites

Comment furent engagées les poursuites judiciaires. — Les pénalités encourues par les inculpés.

Une instruction, on le sait, avait été ouverte contre quelques individus, au lendemain des troubles qui se sont produits à la suite du meeting viticole de Béziers, le 16 mai, troubles au cours desquels avait été envahie la mairie et des postes de police avaient été pillés.

Le juge d'instruction ayant transmis son dossier par ordonnance à la chambre des mises en accusation de Montpellier, cette chambre, en présence des faits nouveaux, jugea nécessaire un supplément d'information et commit un conseiller qui fut chargé de cette instruction supplémentaire. C'est ce conseiller, agissant comme juge d'instruction, qui a ordonné l'arrestation de MM. Ferroul, Marcelin Albert et des cinq autres membres du comité d'Argeliers.

Les inculpés sont poursuivis en vertu des articles 123 et 126 du Code pénal. Ces articles sont ainsi conçus :

ART. 123. — Tout concert de mesures contraires aux lois pratiqué soit par la réunion d'individus ou de corps dépositaires de quelque partie de l'autorité publique, soit par députation ou correspondance entre eux sera puni d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus contre chaque coupable, qui pourra de plus être condamné à l'interdiction des droits civiques et de tout emploi public pendant dix ans au plus.

ART. 126. — Seront coupables de forfaiture et punis de dégradation civique les fonctionnaires publics qui auront, par délibération, arrêté de donner des démissions dont l'objet ou l'effet serait d'empêcher ou de suspendre soit l'administration de la justice, soit l'accomplissement d'un service quelconque.

L'article 23 de la loi sur la presse concernant la provocation suivie d'effet à des crimes ou délits, est également visée.

Outre MM. Ferroul, Marcellin Albert et les membres du comité d'Argeliers, seront poursuivis plusieurs maires démissionnaires qui ont empêché l'application de certaines lois ; vérification des poids et mesures, recensement des chevaux, etc.

Toutes ces affaires étant jointes à celle des troubles de Béziers, c'est pour cette raison que l'instruction se fait à Montpellier.

Assez de battage !

Fin de la mévente des vins. — On constate, au marché des vins, à Béziers, une reprise animée des affaires et une forte hausse des cours.

On pourrait croire que les viticulteurs du Languedoc, en faisant connaître à tous l'usage abusif qu'ils faisaient du sucre et du plâtre, avaient jeté sur leurs propres vins un discrédit commercial qu'aggravaient leurs appels à la révolte et à ce sujet, nous nous souvenons d'avoir entendu, au récent meeting du Trocadéro, les débitants parisiens crier : « Vive l'absinthe ! A bas la piquette ! A bas l'Aramon ! »

Il n'en est rien. En gens roublards, les viticulteurs du Midi ont fait « du bruit » pour attirer l'attention du public sur leurs vignes et faire à leurs vins une réclame savante. C'est ainsi que nous constatons, au dernier marché de Béziers, une reprise animée des cours, si bien que le degré s'est vendu de 1 franc à 1 fr. 10, alors que, ces dernières semaines, il se vendait seulement de 0 fr. 70 à 0 fr. 80. Un propriétaire raconte qu'il a bénéficié, rien qu'à l'annonce du dépôt du projet Caillaux, de 3 francs de hausse.

Cette constatation prouve qu'en dépit des récriminations du Midi la situation s'améliore rien qu'à l'annonce des mesures que le Gouvernement s'est engagé à prendre à l'égard des fraudeurs ; mais cette amélioration n'est point passagère ; elle ne peut que s'accroître, les mesures proposées au Parlement étant à la veille de devenir définitives. Alors, pourquoi cette révolte et pourquoi ce battage ?

Il sera intéressant, lorsque le projet Caillaux aura été complètement adopté, de constater la hausse soutenue des cours et de comparer à la reprise des affaires l'attitude des municipalités démissionnaires.

Si alors les maires ne reprennent pas leurs fonctions, ne sera-ce pas une preuve que le sabotage administratif a d'autres causes que la mévente des vins ?

Lettre d'un Maire républicain

Les municipalités républicaines commencent à avoir assez de l'agitation et rentrent dans le devoir, édifiées et écœurées par les manœuvres de la réaction cléricale.

Les excès de toutes sortes, les violences coupables et les comédies grotesques qui marquent l'agitation des vignerons commencent enfin à ouvrir les yeux aux hommes sensés et réfléchis qui avaient cédé au premier entraînement.

Plusieurs maires ont retiré leur démission; d'autres assurent les services municipaux. A Montpellier même, comme on le sait, le conseil a décidé d'assurer la reprise des services.

Le maire de Fabrègues, M. Paumandes, a télégraphié de Verdun, où il est pour ses affaires, à son conseil municipal :

« J'apprends la désagrégation du conseil. Je vous conjure de persister dans l'attitude de la légalité arrêtée. Les manifestations grandioses et pacifiques ont ouvert les sympathies ; l'anarchie et l'insurrection ne donneront aucune solution et prépareront des déceptions. Les pêcheurs en eau trouble espèrent, travaillent et guettent. »

Et voici un admirable témoignage de fermeté civique et de loyauté républicaine :

C'est la lettre adressée par le maire de Lespinassière (Aude), au préfet de l'Aude :

« Monsieur le préfet,

Habitué à recevoir, en ces temps troubles, pas mal de démissions des municipalités, ma lettre va vous étonner. Cependant, maire depuis vingt-trois ans, j'aurais bien, je crois, gagné le repos.

Je pense qu'en ce moment déserter mon poste serait non seulement un crime de lèse-République, mais une lâcheté, car malheureusement, hélas ! derrière le drapeau de la défense viticole se cache la plus misérable et la plus honteuse des réactions. Toutes les capitulations de consciences, toutes les écharpes déchiquetées ou brûlées sont autant de soufflets jetés à la face de « Marianne » et autant de primes aux ennemis du peuple, ainsi que de la viticulture. «Quos vult perdere Jupiter dementat. »

Croient-ils servir les intérêts de la démocratie et de leurs administrés, ceux qui, inconsciemment et de gaieté de cœur, suspendent la vie communale ? Ne voient-ils pas qu'en agissant ainsi ils retournent à la barbarie ancestrale ! Quelle est donc leur mentalité ? J'ai cru devoir, Monsieur le préfet, faire ces quelques réflexions pour vous assurer de tout mon concours, le plus absolu.

Quoi qu'il advienne, la municipalité de Lespinassière restera à son poste et cependant notre population est bien dans une situation autant, sinon plus, malheureuse que beaucoup d'autres, mais elle aime la République.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, avec mon respectueux dévouement, mon ardent amour pour la République. »

ESPÉRANCES CLÉRICALES

A en croire certaines informations, toutes les garnisons du Midi seraient en révolte.

Hier encore on voulait que le 100e de ligne se fut mutiné au camp de Larzac. Il n'en est rien, comme on le sait.

Inutile de dire que les réactionnaires ont accueilli ces fausses nouvelles avec une joie désordonnée. Rien de plus drôle que de voir ces patriotes fervents, ces nationalistes authentiques se réjouir ainsi à l'annonce d'actes d'indiscipline heureusement imaginaires. Une fois de plus, grâce aux événements viticoles nous pouvons apprécier à sa juste valeur le patriotisme spécial des conservateurs et des cléricaux. Nous pouvons voir que l'intérêt national dont ils se prétendent les seuls défenseurs leur importe beaucoup moins que l'intérêt de leur parti et constater qu'en haine de la République, ils salueraient avec enthousiasme les maux les plus terribles qui viendraient frapper la France républicaine.

Cet état d'esprit, cette haine persistante et féroce doivent entretenir la vigilance des républicains. Et certes, quand on voit quelles espérances malsaines sont éveillées chez les ennemis de la République par la crise viticole, ont est obligé de juger avec sévérité ceux qui ont fait dégénérer cette crise en mouvement de révolte et qui disent aux populations méridionales en menaçant de leurs gestes les pouvoirs républicains, la France légale : « Face à l'ennemi ! »

INTERPELLATION

sur la politique générale

Paris, 19 juin. — Contrairement à ce qu'on a annoncé, M. Millerand ne prendra pas l'initiative d'une interpellation sur la politique générale ; mais si, comme cela paraît à peu près certain, une demande d'interpellation de ce genre est déposée, M. Millerand interviendra sûrement dans la discussion.

Le seul point qui reste douteux est celui de savoir si les promoteurs de l'interpellation sur la politique générale demanderont la jonction de celle-ci avec l'interpellation de M. Aldy sur les événements du Midi qui doit être discutée vendredi prochain.

On ne paraît pas croire que cette jonction soit demandée, ce qui est plus probable, c'est que l'interpellation sur la politique générale sera déposée à temps pour être discutée avant la séparation de la Chambre, mais d'une manière distincte de celle sur le Midi.

Le Recrutement Régional

On parle de revenir à l'ancien système

Paris, 19 juin — On sait que depuis quelques années, à la suite de différents votes du Parlement, le recrutement régional, contrairement à ce qui se passait antérieurement, est de plus en plus appliqué. Il est d'ailleurs de droit pour certaines catégories de conscrits, notamment les hommes mariés, et en fait les quatre cinquièmes du contingent en bénéficient. La grosse majorité des conscrits est incorporée sur place. Il n'est fait exception que pour Paris dont les conscrits sont pour la plus grande partie incorporés dans les régiments de l'Est.

Frappé des inconvénients du mode de recrutement actuel, on songerait, au ministère de la guerre, à revenir à l'ancien système de répartition du contingent dans tous les corps d'armée, de façon à éviter ce qui s'est produit avec la formation de régiments de Bretons, de Méridionaux, etc. On maintiendrait cependant l'exception prévue en faveur des hommes mariés.

La Révolution en Russie

Soulèvements militaires.

Pétersbourg, 19 juin. — Cinq cents soldats d'un bataillon de sapeurs-pompiers à Kiev se sont mutinés pendant la nuit de lundi. Ils se sont saisis des sentinelles et ils ont déchargé leurs fusils, tuant un capitaine et trois soldats et blessant une soixantaine d'hommes. 250 arrestations ont été opérées, 193 mutins se sont enfuis.

Trois bombes ont été trouvées dans la caserne d'artillerie de Selinginsk.

Ils se sont saisis des sentinelles, ont saccagé le dépôt, enlevé les cartouches de guerre, et tiré plusieurs salves.

Le capitaine Akoulof qui était de service, est accouru et a essayé de calmer les soldats, mais il a échoué. Une fusillade a eu lieu entre les mutins et les troupes fidèles. Trois hommes ont été tués, ainsi que le capitaine Akoulof.

Il y a eu une soixantaine de blessés et 250 arrestations ; 193 mutins se sont enfuis.

En outre, dans une autre partie de la ville, une fusillade a éclaté entre les soldats du régiment d'infanterie de Selinginsk.

Quatre arrestations ont été opérées.

On a trouvé trois bombes dans une tente d'engagés volontaires.

D'après d'autres renseignements, les incidents seraient plus graves que ne l'annoncent les télégrammes officiels.

Arrestations en masse

On a opéré des perquisitions en masse et 88 arrestations à Kiew, parmi lesquelles celles du député Lokot et de plusieurs journalistes, étudiants, employés des postes et des télégraphes et des chemins de fer.

L'ordre a été donné d'arrêter tous ceux chez lesquels on a perquisitionné.

Hier et avant-hier, de nombreux meetings ont eu lieu à Moscou, meetings principalement ouvriers, à l'occasion de la dissolution de la Douma et de la nouvelle loi électorale restrictive.

Les cosaques et la police ont dispersé la plupart des meetings et opéré de nombreuses arrestations. Le préfet de Moscou, M. Rheinboth, a fait fermer l'Union des ouvriers des arts graphiques. Les membres du bureau de l'Union seront expulsés de Moscou. Cette répression a été provoquée par la publication de suppléments de journaux annonçant la dissolution avec la mention suivante imprimée : « Avec l'autorisation de

Faits Divers

HORS RÉGION

Affreux drame de famille

Saint-Julien, 19 juin. — Un atroce drame de famille vient de se dérouler à Archamps, dans le canton de Saint-Julien-de-Genevois (Haute-Savoie).

Deux vieillards de soixante-dix et soixante-quinze ans, père et mère d'un cultivateur du pays, nommé Jules Brissot et âgé de quarante-cinq ans, se refusaient à avantager ce dernier du quart de leur héritage comme il le leur demandait constamment.

Sa dernière tentative auprès de ses parents n'ayant pas réussi, Jules Brissot, devenu furieux, saisit un bâton de forte dimension et se mit à en frapper les vieillards avec violence.

Bientôt les deux malheureux tombaient couverts de sang.

Comme Brissot s'acharnait après son père, la mère se releva, saisit une serpe, et réunissant ses forces, en porta un coup sur la tête de son fils, qui s'enfuit alors.

Le parricide fut arrêté et conduit à l'hôpital de Saint-Julien, car sa blessure est profonde. Son père et sa mère s'y trouvent aussi et les blessures de la mère sont si graves qu'elles mettent ses jours en danger.

COLLISION DE TRAINS

Dijon, 19 juin. — Ce matin, à dix heures, la locomotive de l'express 604 de Modane, venait d'être aiguillée pour rentrer au dépôt de Perrigny, quand elle a violemment tamponné l'arrière de l'express de 5 h. 21, allant du Simplon à Paris, qui était garé sur une voie en dehors de la marquise de Dijon-Ville.

Un wagon-restaurant a eu ses tampons tordus. Quatre voyageurs qui s'y trouvaient ont été légèrement contusionnés. Après avoir reçu quelques soins à l'infirmerie, ils ont continué leur route sur Paris.

L'avant de la machine tamponneuse a été défoncé. Le mécanicien et le chauffeur n'ont pas été blessés.

UN KRACH CLÉRICAL

VINGT-TROIS MILLIONS DE PERTES

Rennes, 19 juin. — La région rennaise est en proie à une vive émotion, par suite de la déconfiture de la banque Vatar, installée à Rennes depuis un demi-siècle, et qui passait, parmi le monde bien pensant, pour le dernier refuge des capitaux menacés par la politique actuelle.

La banque Vatar avait notamment reçu depuis trois ou quatre ans de nombreux dépôts de fonds retirés des caisses d'épargne par des domestiques et des petits cultivateurs.

Le passif atteint près de 4 millions ; l'actif réalisable ne dépasse pas 1.500.000 francs.

Outre les catégories de déposants dont nous venons de parler, l'aristocratie locale est atteinte durement, de même que toutes les œuvres congréganistes d'assistance et d'hospitalisation.

La banque Vatar est la septième banque rennaise recommandée par le clergé qui sombre depuis vingt ans. Le total des pertes subies par l'épargne trop confiante de ce chef s'élève pour cette période à 23 millions de francs.

La Catastrophe de l' « Iéna »

Les conclusions de la Commission sénatoriale d'enquête.

Paris, 19 juin. — La commission sénatoriale de la catastrophe de l'*Iéna*, s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Méric et a terminé ses travaux.

Dans sa précédente réunion, elle avait conclu à l'explosion du cuirassé par la déflagration de la poudre B.

Aujourd'hui, elle a constaté que cette déflagration avait été facilitée par la température excessive qui régnait dans la soute, par la présence de vieille poudre dans la proportion de 86 % et par le voisinage d'une soute remplie de poudre noire en communication par une ouverture pratiquée en vue du nettoyage.

La commission, par un projet de résolution, demande au Sénat d'adopter les conclusions et de les envoyer aux ministres de la guerre et de la marine.

FEUILLETON DU 20 JUIN. — N. 179

FIEVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

TROISIEME PARTIE

L'Enfer de Paris

XXXII

Près du Bonheur.

Il faut dire que l'honnête concierge n'en savait pas plus long et gardait dans l'affaire une prudente neutralité.

Il appartenait à l'espèce des petites gens qui croient à l'infaillibilité de l'autorité et n'admettent pas qu'elle puisse se tromper, surtout volontairement.

Où était cette Renée ?

Où le Breton était-il passé ?

Il n'aurait pas su le dire.

Jacques Fougeret, plus ferré lui-même sur ce qui concernait son métier de soldat mis sur le régime des prisons de Paris et le code de procédure criminelle, dut attendre quelques heures pour se renseigner exactement et savoir de quel côté diriger ses recherches.

Certain de l'innocence de Renée Milton, il se croyait assuré de lui faire rendre justice, et il le fut plus encore lorsque, après une demi-heure d'entretien avec Hélène de Solmes, chez laquelle il entra au moment où le juge d'instruction en sortait, elle lui eut expliqué, tout en larmes, la scène qui venait de se passer entre elle et son ancien et méprisable amant.

Le général quitta la rue Saint-André-des-Arts résolu à tout pour arracher à ce Danglas l'ordre de mise en liberté de Renée.

De sa fille !

On sait comment il eut à peine besoin d'user de menaces pour arriver à son but.

Danglas alla, pour ainsi dire, de lui-même au-devant de ses désirs.

Aussi en quittant le Palais, Jacques Fougeret rayonnait-il.

Que d'années de désespoir et de regrets il avait vécues !

Mais sans doute celui qui nous juge d'en haut estimait-il l'expiation suffisante.

Quelle joie il lui ménageait !

Quel avenir !

Des essaims d'espérances chantaient dans son âme !

Lorsqu'il arriva à l'avenue de Messine, il était sous le coup d'une violente émotion.

Si ferme dans l'adversité, si énergique contre le danger, si vaillant en face de la mort, il se sentait sans force contre ce bonheur dont il était inondé et qu'il allait communiquer à celle qui lui avait dû tant de tortures, de douleurs et de larmes.

Il monta l'escalier monumental, lentement, s'arrêta à chaque degré en s'appuyant à la rampe, suffoqué par les battements précipités de son cœur.

Et enfin il toucha du doigt le bouton d'argent ciselé du timbre.

Ce fut encore Brigitte qui vint ouvrir.

— Toi ! fit-elle.

Il ne put se contenir.

Il saisit à deux mains le doux visage de la pauvre fille, en lui donnant un chaleureux baiser sur le front :

— Oui, moi qui apporte la joie dans cette maison où j'ai semé le deuil et le désespoir. Ta maîtresse est là ?

— Oui.

— Seule ?

— Toute seule.

— Annonce-moi.

Il la suivit, sûr d'être accueilli aussitôt.

Ne lui avait-il pas dit, deux jours plus tôt : « Espérez. »

C'était mieux qu'une espérance qui entrait avec lui, c'était la certitude de la plus grande des félicités.

Mlle d'Arville ne le fit pas attendre.

Elle accourut à sa rencontre comme si elle eût pressenti l'heureuse nouvelle.

Qu'elle était belle ainsi, avec le rayonnement de joie qui, depuis tant d'années, manquait à cette tête adorable !

Jacques Fougeret resta seul avec elle.

Et alors ils se regardèrent.

Les yeux de Mlle d'Arville contenaient une interrogation muette, poignante, fiévreuse.

Ceux du général étaient humides de larmes.

Ce fut avec effort qu'il put enfin prononcer ces mots :

— Je suis un grand criminel, mais vous m'avez promis le pardon... Je viens l'implorer...

— Comment !

— Dieu a eu pitié de moi ! J'ai retrouvé votre fille !

— Est-ce possible !...

Mlle d'Arville tremblait comme une feuille au vent.

— Général, balbutia-t-elle d'une voix entrecoupée de soupirs, ce n'est pas une erreur, une illusion ?...

— Non !... Préparez-vous à une grande joie... Vous allez la revoir...

— Où est-elle ?...

— Près de vous... à Paris...

— Vous ne me trompez pas ?

Jacques Fougeret secoua la tête.

— Ne craignez rien, dit-il, et écoutez-moi.

Elle s'était affaissée sur un siège, avec l'anxiété d'un accusé dont la tête est en jeu et qui va entendre son arrêt.

Le général, debout devant elle, lui expliqua, avec une admirable lucidité, ce qui s'était passé, le hasard qui avait amené à sa porte, au milieu de la nuit, une jeune Caylus mort dans sa maison de la rue Vaneau, le doute dont il avait été saisi en reconnaissant sur le visage de cette jeune fille les traits adorés de sa mère ; le récit qui lui avait été fait par Mlle de Solmes ; la certitude qui à dater de cette minute, remplaçait le doute de la première heure ; la volonté qu'il avait eue, dans la crainte de lui causer une déception terrible, de ne parler que lorsqu'il serait en possession de preuves de nature à convaincre les plus incrédules.

Il raconta enfin son voyage à Vichy et sa visite au notaire.

Lorsqu'il prononça le nom de Pilet-Desbuttes, Madeleine porta la main à son front.

Jacques Fougeret ravivait en elle un souvenir d'enfance.

Ce Pilet-Desbuttes, c'était l'homme intègre dont le président d'Arville avait l'habitude de prononcer le panégyrique en famille, chaque semestre, lorsque le notaire lui envoyait ses rentes.

Comment n'avait-elle pas songé plus tôt à lui !

L'aveu du vieillard écrit et signé de sa main constituait un document sans réplique.

Mlle D'Arville le parcourut avec une véritable stupeur.

Et lorsque le général lui donna quelques-unes des reliques — et on peut appeler ainsi les objets achetés aux Chavaroux et qui avaient servi à envelopper Renée tout enfant — elle les couvrit de baisers, au milieu d'une crise de larmes.

Larmes de joie qui succédaient à tant d'autres si amères et si douloureuses !

Cette émotion s'apaisa enfin, et alors ce fut une foule de questions sur cette fille si ardemment désirée :

— Comment est-elle ?

— D'une rare beauté.

Le pauvre général ajouta avec un soupir mal étouffé :

— Elle vous ressemble !

— Que fait-elle ?

— Elle est pauvre... Elle travaillait !

— Honnête ?...

— D'un courage et d'une délicatesse admirables !...

Un dernier doute s'éleva dans l'esprit de Mlle d'Arville.

— Cependant, elle a été arrêtée...

— Une infamie !

— Elle est en prison...

— Innocente et malheureuse.

Jacques Fougeret lui montra l'ordre du juge.

Elle s'écria :

— Après tout, que m'importe ! C'est mon enfant, ma fille !

Elle saisit le bras du Breton.

— Conduisez-moi auprès d'elle, général, je vous en prie... Que je la voie, que je lui parle !

Elle sonna.

Brigitte parut.

— Qu'on attelle, ordonna Mlle d'Arville promptement.

— Mademoiselle sort ?

— Oui.

— Mademoiselle ne s'habille pas ?

— Ce n'est pas la peine... Allez !

Elle jeta sur sa tête le premier chapeau qui lui tomba sous la main, s'enveloppa d'une pelisse par-dessus sa robe du matin, et, au bruit des chevaux qui martelaient de leurs fers le pavé de la cour, à demi folle, elle entraîna le général et, s'élançant dans le coupé à peine prêt, elle dit au cocher :

— A Saint-Lazare.

Il ne comprit pas.

— A la gare ? demanda-t-il.

— Non, à la prison.

— C'est que...

Pour la première fois de sa vie peut-être, la douce créature s'emporta contre un vieux serviteur.

— Vous ne savez pas ! fit-elle. Eh bien ! vous demanderez en chemin... Allez, mais allez donc !

Le domestique, un gros homme à cheveux gris et à face rubiconde, large comme le fond d'un seau, serra ses lèvres épaisses en se demandant :

— Qu'est-ce que mademoiselle a donc ? Et pourquoi va-t-on à cette sale prison ? Si mes chevaux savaient où on les mène, ils ne marcheraient pas, non, en vérité !

Ils partirent cependant.

Et tandis que le coupé se dirigeait, pas trop vite, comme à regret, vers ces régions inexplorées, le général expliquait à la mère les circonstances douloureuses de l'existence de sa fille.

Non, elle n'était pas coupable.

(A suivre.)